

Recommandation 2154 (2019)¹

Lessiveuses: faire face aux nouveaux défis de la lutte internationale contre la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment de capitaux

Assemblée parlementaire

1. Rappelant sa [Résolution 2279 \(2019\)](#) «Lessiveuses: faire face aux nouveaux défis de la lutte internationale contre la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment de capitaux», l'Assemblée parlementaire appelle le Comité des Ministres:

- 1.1. à maintenir les activités nationales et internationales, et la coopération visant à lutter contre la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment de capitaux au rang des priorités stratégiques du Conseil de l'Europe, en gardant à l'esprit les graves menaces que ces infractions représentent pour la stabilité démocratique, les droits de l'homme et l'État de droit dans l'ensemble de l'Europe;
- 1.2. à veiller à ce que, indépendamment de la future situation budgétaire, ces activités – notamment celles du Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) et du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) – continuent à bénéficier de ressources adéquates;
- 1.3. à mieux coordonner ses activités de lutte contre le blanchiment de capitaux avec celles d'autres instances internationales, notamment l'Union européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques et les Nations Unies.

1. *Discussion par l'Assemblée* le 11 avril 2019 (17^e séance) (voir [Doc. 14847](#) et [addendum](#), rapport de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, rapporteur: M. Mart van de Ven). *Texte adopté par l'Assemblée* le 11 avril 2019 (17^e séance).

